

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 29 AVRIL 2026
A 18 HEURES
A LA MAIRIE DE BESSEGES
"Salle du Conseil Municipal"

Étaient présents : MME Christine ROUX – M Jacques MOLLE- MME Jennifer GUERIN- M Serge GRANGEON- MME Ghislaine BOURDEL- M Fabrice ROUZET- MME Flavie MARTEL- MME Jannick POLO - M Antonio TRIZZULLA- M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Catherine LEGRAND- MME Christine SALAVERT - MM Evan MURILLO- Julien LOBIER- Julien CARRIER- M Ange CASANO – MME Florence BOUTET – M Laurent ROLLET – MME Esméralda CARLIER – M Aurélien BOUC

Étaient absents excusés : MME Catherine STECKIW- M John BODIN – MME Alice BONNEFOY

Ont voté par procuration : MME Catherine STECKIW- M John BODIN – MME Alice BONNEFOY

Secrétaire de Séance : MME Jennifer GUERIN

En début de séance, Monsieur Aurélien BOUC informe de sa situation de handicap et de sa difficulté d'accéder à la salle du conseil municipal.

Madame Christine ROUX et Monsieur Jacques MOLLE reconnaissent le bienfondé de l'observation et proposent que les prochaines réunions de l'assemblée délibérante aient éventuellement lieu au Centre Culture et Loisirs François MITTERRAND.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2026

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 AVRIL 2026.

2°) à 13°) VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES, ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

☞ COMMUNE DE BESSEGES

◇ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 de la Commune.

Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le Conseil Municipal adopte le compte financier unique 2025 de la Commune ainsi qu'il suit.

Il laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 2 605 021,66 euros en section de fonctionnement

- Un déficit de 340 140,92 euros en section d'investissement.

◇ AFFECTATION DU RESULTAT 2025

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2025 du compte financier unique de la Commune :

- En fonctionnement, en report à nouveau :

2 605 021,66€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 369 586,26€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **2 235 435,40€**.

- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **369 586,26€** pour équilibrer la section d'investissement.

En effet, le déficit d'investissement 2025 (à inscrire en report à nouveau sur le compte 001 en dépenses d'investissement) est de 340 140,92€. Cependant, le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser dépenses et les restes à réaliser recettes) est de 29 445,34€. Ces deux sommes sont à additionner pour établir le montant à créditer sur le compte 1068 pour équilibrer la section d'investissement.

⇨ SERVICE DE L'EAU

◇ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 du Service de l'Eau.

Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le Conseil Municipal adopte le compte financier unique 2025 du Service de l'Eau ainsi qu'il suit.

Il laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 29 648,08 euros en section d'exploitation,
- Un excédent de 251 202,28 euros en section d'investissement.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2025 du compte financier unique du Service de l'Eau :

- En exploitation, en report à nouveau : 0.

- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **29 648,08€** pour équilibrer la section d'investissement.

En effet, l'excédent d'investissement 2025 (à inscrire en report à nouveau sur le compte 001 en recettes d'investissement) est de 251 202,28€. Cependant, le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser dépenses et les restes à réaliser recettes) est de 304 410,25€. Il convient donc de créditer la totalité de

l'excédent d'exploitation sur le compte 1068 afin de minorer le besoin de financement de la section d'investissement.

☞ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

◆ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 du service de l'assainissement.

Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal adopte le compte financier unique 2025 du Service de l'Assainissement ainsi qu'il suit.

Il laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 75 983,43 euros en section d'exploitation,
- Un excédent de 416 823,75 euros en section d'investissement.

◆ AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2025 du compte financier unique du Service de l'Assainissement qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

➤ 75 983,43€ (résultat de clôture en exploitation) – 50 415,21€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **25 568,22€**.

➤ En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **50 415,21€** pour équilibrer la section d'investissement.

En effet, l'excédent d'investissement 2025 (à inscrire en report à nouveau sur le compte 001 en recettes d'investissement) est de 416 823,75€. Cependant, le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser dépenses et les restes à réaliser recettes) est de 467 238,96€. Il convient donc de créditer la somme de 50 415,21€ sur le compte 1068 pour équilibrer la section d'investissement.

☞ REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE

◆ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 de la régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal adopte le compte financier unique 2025 de la régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » ainsi qu'il suit.

Il laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un déficit de 92 968,17 euros en section de fonctionnement,
- Un déficit de 3 753,86 euros en section d'investissement.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 de la Régie à autonomie financière VACANCEZE de la façon suivante :

- 92 968,17 euros en déficit reporté en fonctionnement.
- Et 3 753,86 euros en déficit d'investissement reporté.

☞ CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

◇ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 du camping Municipal de La Plaine. Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal adopte le compte financier unique 2025 du Camping Municipal de la Plaine» qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 53 729,62 euros en section de fonctionnement,
- Un déficit de 9 238,93 euros en section d'investissement.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 du Camping Municipal de La Plaine de la façon suivante :

- En fonctionnement : en report à nouveau :

53 729,62€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 9 238,93€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **44 490,69€**.

- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **9 238,93€** pour équilibrer la section d'investissement.

☞ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

◇ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Madame la Maire quitte la séance pour le vote du compte financier unique 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur Serge GRANGEON, 3^{ème} Adjoint au Maire, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal adopte le compte administratif 2025 de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 163 119,45 euros en section de fonctionnement,
- Un excédent de 47 251,63 euros en section d'investissement.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble les résultats 2025 du compte financier unique de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle:

- En fonctionnement : en report à nouveau :

163 119,45€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 143 164,27€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **19 955,18€**.

- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **143 164,27€** pour équilibrer la section d'investissement.

En effet, l'excédent d'investissement 2025 (à inscrire en report à nouveau sur le compte 001 en recettes d'investissement) est de 47 251,63€. Cependant, le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser dépenses et les restes à réaliser recettes) est de 190 415,90€. Il convient donc de créditer la somme de 143 164,27€ sur le compte 1068 pour équilibrer la section d'investissement.

14°) à 19°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

☞ COMMUNE DE BESSEGES

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 de la Commune.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses 5 808 382,00 euros

- En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 1 122 755,82 euros

☞ SERVICE DE L'EAU

Monsieur Laurent ROLLET interroge Madame la Maire sur les raisons pour lesquelles les travaux de réhabilitation des réseaux à la rue Ferrer n'ont pas concerné la totalité de la longueur de la rue.

Madame Christine ROUX explique que les travaux de réhabilitation ont été réalisés sur la partie des réseaux qui étaient le plus en mauvais état.

Monsieur Laurent ROLLET regrette malgré tout que 3 casses successives aient eu lieu sur la partie haute de la rue Ferrer, après la fin des travaux.

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 du Service de l'Eau.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 du Service de l'Eau qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 185 879,04 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 590 547,00 euros.

☞ **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 du Service de l'Assainissement.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 194 158,35 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 721 499,06 euros.

☞ **REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE**

Monsieur Laurent ROLLET rappelle que les déficits cumulés se chiffraient à près de 500 000,00€ l'an dernier et questionne sur la légalité d'octroyer une subvention via le budget principal.

Madame Christine ROUX se félicite de l'état des réservations 2026 qui laisse entrevoir une embellie financière.

Monsieur Laurent ROLLET questionne sur le montant précis qui sera versé cette année par la CCAS d'EDF au titre du contrat liant l'organisme à la régie à autonomie financière.

Monsieur Jacques MOLLE répond qu'il est trop tôt pour le savoir et que l'information précise interviendra durant l'été.

Monsieur Laurent ROLLET fait part de ses tentatives infructueuses de réserver en ligne pendant les mois de juillet et d'août ; les réservations ne semblant pas ouvertes au public extérieur. Il déplore que le déficit de la structure de vacances soit ainsi subi par les contribuables bességeois.

Madame Christine ROUX regrette pour sa part que trop peu de résidents locaux aient le réflexe de solliciter Vacancèze pour des repas, ou pour l'organisation de divers événements.

Monsieur Laurent ROLLET renchérit et cite l'exemple d'ouvriers travaillant pour le compte de la société HLM « Un Toit Pour Tous » et qui sont hébergés chez un particulier, via la plateforme de réservations en ligne Airbnb.

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 463 499,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 19 714,17 euros.

☞ **CAMPING MUNICIPAL LA PLAINE**

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 du Camping Municipal de la Plaine.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 du Camping Municipal de la Plaine qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 127 666,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 25 620,67 euros.

☞ **MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

Madame la Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2026 de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote le budget primitif 2026 de la Maison de santé Pluri-professionnelle qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 97 565,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 614 645,90 euros.

21°) REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, 1 Abstention : Aurélien BOUC), le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} MAI 2026, ainsi qu'à signer l'ensemble des actes nécessaires à cet effet.

22°) VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026

Monsieur Laurent ROLLET admet que les taux de fiscalité n'augmentent pas mais constate que le produit attendu de fiscalité évolue malgré tout à la hausse en raison de la revalorisation régulière des bases d'imposition.

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux 2025 pour le produit de la fiscalité. Elle propose de laisser ceux-ci inchangés pour 2026.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal est favorable à cette proposition.

23°) à 28°) VOTE DE TARIFS 2026

☞ DROITS DE PLACE PERÇUS A L'OCCASION DES FETES ET MARCHES

Monsieur Laurent ROLLET évoque l'option de la gratuité des droits de place pour les forains et les détenteurs de manèges qui subissent de plein fouet l'augmentation du prix du gasoil.

Madame Christine ROUX prend acte de cette proposition et élargit le débat sur la nécessité première de réorganiser le marché afin de le concentrer davantage encore sur la place de la mairie.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide le maintien, pour l'année 2026, des tarifs perçus à l'occasion des fêtes, des marchés, et de la fête locale.

☞ REDEVANCE POUR OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL

☞ CONCESSIONS CIMETIERES/ REDEVANCE POUR OCCUPATION DU COLUMBARIUM-

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide le maintien, pour l'année 2026, des tarifs perçus pour l'occupation du caveau municipal ou du columbarium, pour la vente de concessions cimetières et pour la redevance pour occupation du columbarium.

☞ TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS FRANÇOIS MITTERRAND ET DE L'ANNEXE DE FOUSSIGNARGUES

Madame Esméralda CARLIER souligne que l'antenne de Foussignargues ne devrait pas être louée car le bâtiment ne répondrait plus aux normes actuelles.

Madame Christine ROUX répond qu'un projet de réaménagement de cette antenne est prévu pour l'avenir.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide le maintien, pour l'année 2026, des tarifs de locations des salles du centre culture et loisirs François MITTERRAND, de la mairie, ainsi que ceux de l'annexe de FOUSSIGNARGUES et de l'Espace FRIZON.

☞ MAIRIE PHOTOCOPIES – MATRICES CADASTRALES

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide le maintien, pour l'année 2026, des tarifs des photocopies effectuées à la mairie et à la bibliothèque.

☞ TARIFS DROITS D'INSCRIPTION MEDIATHEQUE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'instaurer la gratuité de l'inscription à la médiathèque et pour l'accès au wifi.

☞ DROITS DE PLACE : FETE DE LA CHATAIGNE/ MARCHE DE NOËL

Monsieur Laurent ROLLET réitère son souhait d'accorder la gratuité des droits de place pour les marchands et autres forains qui se déplacent sur la commune pour ces deux événements.

Monsieur Jacques MOLLE répond qu'une réflexion globale sera prochainement engagée au sujet de ces deux manifestations, y englobant notamment la question des tarifs à appliquer. Il précise d'ores et déjà que la crèche vivante sera maintenue en 2026.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide le maintien, pour l'année 2026 des tarifs des droits de place pour la Fête de la Châtaigne et le Marché de Noël.

29°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Les membres du conseil municipal qui font partie des associations ne participent pas au vote des subventions de l'association dont ils sont membres.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal adopte le tableau de répartition des subventions 2026, tel qu'il lui est présenté.

30°) ATTRIBUTION DE PRIX : FETE DE BESSEGES 2026 : PENA CHARS/CONCOURS DE PETANQUE/ REINE DE BESSEGES

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal vote les différents « prix » alloués aux divers intervenants pour le CORSO 2026.

31°) SUBVENTION BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Aurélien BOUC questionne sur le fondement de la subvention accordée à la maison de santé.

Madame Christine ROUX explique qu'il s'agit avant tout de financer les charges d'entretien et les charges générales du bâtiment, via une contribution du budget principal.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre, d'un montant de 24 976,00 euros, émanant du budget principal au profit du budget annexe « Maison de Santé Pluri- Disciplinaire ».

32°) SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESSEGES

Madame Florence BOUTET revient sur les débats de la veille en réunion du conseil d'administration du CCAS et s'étonne que le budget du CCAS intègre une subvention municipale avant qu'elle ne soit votée en conseil municipal.

Madame Christine ROUX rappelle que les budgets sont des documents prévisionnels qui ont vocation à intégrer des prévisions de recettes et des prévisions de dépenses.

Les membres du conseil municipal qui font partie du centre communal d'action sociale de BESSEGES ne participent pas au vote de cette question.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 20 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de BESSEGES pour 2026 correspondant à la participation communale au fonctionnement de cet organisme.

33°) TARIFS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE « VACANCEZE »- DUREE DE VALIDITE DES TARIFS FIGURANT DANS LES CONTRATS DE RESERVATION

Madame la Maire rappelle qu'il est juridiquement impossible de voter des tarifs rétroactifs et que leur application n'est aucunement régularisée par la délibération prise a posteriori. Les tarifs ne sont applicables qu'à compter du jour où la délibération les fixant acquiert le caractère exécutoire. La délibération doit donc être prise et exécutoire au plus tard le jour du changement de tarif.

Donc, les contrats de réservation doivent impérativement indiquer que les tarifs mentionnés ont une durée limitée dans le temps. Madame la Maire propose donc que les tarifs indiqués dans les contrats de réservation soient valables 6 mois à compter de la date de réservation.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal approuve cette proposition.

34°) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE VACANCEZE AU PROFIT DE LA MAIRIE DE BESSEGES- FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE

Monsieur Laurent ROLLET interroge l'assemblée sur la légalité de la mise à disposition du personnel de droit privé à destination d'une activité publique.

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que la régie à autonomie financière « VACANCEZE » met à disposition de la commune de BESSEGES du personnel pour la surveillance et le service de la restauration scolaire.

Ce personnel intervient en complément du personnel municipal.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal autorise Madame la Maire à régler la prestation de mise à disposition du personnel de VACANCEZE, pour 2026, pour un montant forfaitaire de 20 000 euros.

35°) RECONDUCTION DU PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION ANNUELLE POUR LES DETENTEURS DE MOBIL HOMES ET LES AUTRES CAMPEURS DU CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide de la reconduction d'une contractualisation pour encadrer la situation des détenteurs de mobil homes et des autres campeurs.

36°) AUTORISATION A DONNER A MADAME LA MAIRE DE RECRUTER DES ARTISTES OU ENTREPRENEURS DE SPECTACLES A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES

Monsieur Laurent ROLLET évoque la précédente réunion de l'assemblée délibérante et s'interroge sur cette question qui aurait déjà été traitée.

Madame Christine ROUX répond par la négative et ajoute que cette délibération est une délibération spécifique qui est prise chaque année afin de permettre le recrutement d'artistes ou d'entrepreneurs de spectacles pour la saison d'été.

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder aux recrutements d'artistes ou d'entrepreneurs de spectacles à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives.

37°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Madame la Maire fait part aux membres de l'assemblée que le budget « eau potable » connaît depuis quelques exercices un tassement du produit de surtaxe communale encaissé.

A cette situation, s'ajoute le problème récurrent des fuites dont les travaux de résorption représentent un coût non négligeable pour la collectivité et qui ne peuvent pas être absorbés par le seul produit de surtaxe communale.

Le budget eau potable n'ayant pas de recettes complémentaires prévues, la seule solution pour permettre le paiement de ces charges est de voter une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe Eau Potable.

Madame la Maire propose donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 67 000,00€ au profit du budget annexe Eau Potable.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 67 000,00€ au profit du budget annexe Eau Potable.

38°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame la Maire fait part aux membres de l'assemblée que le paiement du marché d'exploitation de la station d'épuration se fait sur le budget assainissement de la commune.

Le budget assainissement n'ayant pas de recettes complémentaires prévues, la seule solution pour permettre le paiement de toutes ces charges est de voter une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe Assainissement.

Madame la Maire propose donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 24 000,00€ au profit du budget annexe Assainissement.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 24 000,00€ au profit du budget annexe Assainissement.

39°) ADHESION AU SERVICE D'AFFECTATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DU GARD

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion du Gard propose un service d'affectation temporaire pour les collectivités territoriales et établissements publics gardois.

Les conditions générales d'adhésion audit service ainsi que les obligations auxquelles chacune des parties s'engage dans l'intérêt du service sont précisées dans une convention, étant précisé que le service d'affectation temporaire comporte deux tarifs :

- Si la collectivité a déjà un agent en vue : la prestation est facturée 57,00€ par mois en plus du traitement brut chargé,
- Si la collectivité demande au Centre de gestion de faire des recherches dans le vivier d'agents potentiels et que l'un des candidats est recruté pour être mis à disposition, la prestation est facturée 10% du traitement brut chargé par mois.

En outre, l'agent mis à disposition par le Centre de Gestion pourra répondre aux demandes des collectivités ou établissements publics en vue :

- D'effectuer des missions temporaires (article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique),
- D'effectuer des missions saisonnières (article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique),
- D'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles (article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique),
- En cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu (article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique).

Madame la Maire précise que l'adhésion au service n'acte pas d'engagement financier tant que la collectivité ne sollicite pas la mise à disposition d'un agent, celle-ci étant soumise à une demande d'intervention, formalisée par un formulaire à compléter. Chaque intervention sollicitée fera donc l'objet d'une tarification.

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'agent en charge du service de l'urbanisme est actuellement en congé de longue maladie.

Considérant que le Centre de Gestion peut proposer ce service de mise à disposition d'agent, Madame la Maire propose d'adhérer au service d'affectation temporaire du centre de gestion afin d'y recourir dans les plus brefs délais.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adhérer au service d'affectation temporaire du Centre de Gestion du Gard, et autorise Madame la Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer la convention correspondante, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents.

40°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 – SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, et compte tenu de la nécessité de « toiletter » le tableau des effectifs, il convient de supprimer un certain nombre d'emplois qui ne sont plus pourvus et qui ne seront pas à pourvoir dans un délai immédiat.

Ces suppressions sont soumises à l'avis du comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 20/02/2026.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de supprimer 10 emplois permanents à temps complet de la filière technique à compter du 1^{er} mai 2026, 1 emploi permanent à temps complet de la filière sportive à compter du 1^{er} mai 2026, 1 emploi permanent à temps complet de la filière animation à compter du 1^{er} mai 2026, 2 emplois permanents à temps complet de la filière police municipale à compter du 1^{er} mai 2026, et de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit:

FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint Technique	Adjoint Technique	C	23	6	17	35h
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	0	35h
Technicien	Technicien	B	1	1	0	35h
Technicien	Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B	1	1	0	35h

FILIERE SPORTIVE						
CADRE D'EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Educateur des APS	Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35h

FILIERE ANIMATION						
CADRE D'EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	C	1	1	0	35h

FILIERE POLICE MUNICIPALE						
CADRE D'EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Garde Champêtre	Garde Champêtre	C	1	1	0	35h
Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef	C	1	1	0	35h

41°) MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION RAPIDE LA HALTE FERROVIAIRE « ALES-LYCEES »

Monsieur Aurélien BOUC affirme que le Collectif pour la Réouverture de la Ligne Alès Bessèges est marqué par sa proximité idéologique avec le Parti Communiste Français et pose la question de l'opportunité, qui serait selon lui toute relative, de soutenir une motion déposée par une association fortement politisée alors que la majorité municipale se déclare apolitique.

En outre, il fait part de son scepticisme quant à une hypothétique réouverture de la ligne en raison de l'état actuel du bâtiment de la gare.

Madame Christine ROUX distingue la problématique de l'état de la gare et celle de l'ouverture de la ligne ferroviaire qui sont deux sujets diamétralement distincts. La réouverture de la ligne ferroviaire Alès Bessèges, avec l'installation d'une billetterie, serait un message fort adressé à la population. Peu importe si le collectif de soutien est affilié ou non à un groupe politique, le principal est d'être uni vers une même cause, et ce afin de parvenir à une issue favorable.

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que le Collectif pour la Rénovation de la Ligne Ferroviaire Alès-Bessèges a pris connaissance de l'avancée du dossier à l'occasion des études environnementales.

L'une des priorités de la réouverture de la ligne demeure la question du transport des scolaires qui doit être effectif dès la mise en service de la phase 1 entre Alès et Saint-Ambroix.

Cependant, le collectif, par courrier du 13 avril 2026, fait part du manque d'information avéré sur les éventuelles premières actions destinées à réaliser les travaux de la future halte ferroviaire des Prés Saint-Jean, « Alès- Lycées ».

Pour rappel, ce nouvel arrêt est déterminant, devant desservir 5 établissements scolaires et étant commun à la ligne des Cévennes.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal décide de la prise d'une motion afin de demander la création d'une halte ferroviaire auprès de la mairie d'Alès et de l'Agglomération d'Alès, demande que cette réalisation soit effective à la réouverture de la ligne prévue fin 2028 et autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cet effet.

42°) QUESTIONS DIVERSES

- 1) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE:**

Madame la Maire propose aux membres de l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour des travaux d'entretien de voiries communales, d'entretien des espaces verts et d'entretien des bâtiments communaux et ce à compter du 15 mai 2026.

Elle précise que cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques au grade d'adjoint technique.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, avec possibilité de renouvellement(s) dans la limite de 12 mois sur 18 mois consécutifs.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal autorise Madame la Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique.

2) CREATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE QUATRE CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE:

Madame la Maire propose aux membres de l'assemblée la création de quatre emplois d'adjoint technique à temps complet pour des travaux d'entretien de voiries communales, et d'entretien des espaces verts à compter du 15 mai 2026.

Elle précise que ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-23 21 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques au grade d'adjoint technique.

Les contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, avec possibilité de renouvellement(s) dans la limite de 6 mois sur 12 mois consécutifs.

Leur rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

Madame la Maire propose la création :

- D'un saisonnier du 1^{er} juin 2026 au 30 juin 2026,
- De deux saisonniers du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026,
- D'un saisonnier du 1^{er} août 2026 au 31 août 2026.

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Laurent ROLLET, Esméralda CARLIER, Aurélien BOUC), le conseil municipal autorise Madame la Maire à recruter quatre agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique.

En fin de réunion, Monsieur Laurent ROLLET interroge Madame la Maire pour savoir si un débat d'orientation budgétaire a été organisé durant les semaines précédentes.

Madame Christine ROUX répond par la négative, indiquant qu'une réunion a cependant eu lieu avec la majorité municipale pour traiter du budget et de l'ensemble des décisions financières à prendre pour l'année 2026.

Monsieur Laurent ROLLET reconnaît que le débat d'orientation budgétaire constitue une simple option pour les collectivités de moins de 3 500 habitants mais considère néanmoins qu'une réunion aurait pu être organisée dans un souci de respect du débat démocratique.

Il regrette également que les éléments du budget n'aient pas été transmis aux conseillers municipaux dans le délai légal de 12 jours avant la séance.

Madame Christine ROUX explique que le timing pour élaborer le budget était particulièrement serré cette année, en raison du délai très court entre l'installation officielle du conseil municipal et la date butoir pour voter le budget. En outre, il a été privilégié l'attente de la notification des montants définitifs des dotations de l'Etat afin d'inscrire des sommes précises et non des sommes prévisionnelles en recettes de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Madame Jennifer GUERIN
2^{ème} Adjointe à la Maire de BESSEGES

J. GUERIN

